DEMANDE D'UN BADGE D'ACCES POUR LA **DECHETTERIE DES ADRETS**

PARTICULIERS

(un seul badge sera délivré par foyer, en cas de remplacement le badge sera facturé 5€)

Ce formulaire complété est à retourner accompagné des justificatifs de domicile :

- par mail:

environnement@cc-paysdefayence.fr

- par courrier:

Communauté de communes du Pays de **Favence** Mas de Tassy—1849 RD 19—CS 80106 **83440 TOURRETTES**

Documents à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Jours	Matin	Après-Midi
Lundi	-	14h à 17h
Mardi	8h à 12h	14h à 17h
Mercredi	8h à 12h	14h à 17h
Jeudi	-	14h à 17h
Vendredi	8h à 12h	14h à 17h
Samedi	8h à 12h	14h à 17h
Dimanche et jour fériés	Fermée	

DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS INTERDITS:

- Déchets d'abattoir,
- Déchets putrescibles (à l'exception des déchets verts)
- Déchets hospitaliers ou médicaux,
- Déchets amiantés



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DES ADRETS

POUR LES RÉSIDENTS DES ESTÉRETS DU LAC







A compter du 7 avril 2015, la déchetterie des Adrets est ouverte aux résidents des Estérets du Lac.

Pour plus d'informations :

2: 04 94 76 02 03

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Accès gratuit jusqu'à 200kg par semaine et 3600 kg par an. Au-delà, les dépôts seront facturés aux différents tarifs indiqués ci-dessous.
- Pour chaque passage:

Un forfait de 100 kg sera appliqué pour les véhicules de tourismes, équivalant à 2 passages par semaine.

Un forfait de 200 kg sera appliqué pour les véhicules de tourismes avec remorque équivalant à 1 passage par semaine.

- Une facture sera adressée à l'usager le mois suivant l'apport.

(00/77)	
60€/T	
Gratuit	
120€/T	
120€/T	
Gratuit	
0	
Gratuit	
Gratuit	
60€/T	
60€/T	
60€/T	
Gratuit	
Gratuit	
Gratuit	
Non autorisés si	
le règlement de	
déchèterie exclut	
leur récupération.	
120€/T dans les	
autres cas.	

CONDITIONS D'ACCÈS

- l'accès est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules dont le poids total en charge (PTAC) est inférieur à 3.5 tonnes.
- l'accueil en déchetterie d'un véhicule professionnel sera systématiquement facturé car il est considéré comme un apport professionnel.

OBLIGATIONS DES USAGERS

- se présenter au gardien de la déchetterie,
- s'enregistrer sur le borne d'entrée à l'aide de sa carte magnétique,
- ne pas fumer sur le site,
- ne pas se livrer au chiffonnage et à toute récupération,
- ne pas descendre dans les bennes,
- ne pas pénétrer dans le local du responsable sans autorisation

RESPECT DES AGENTS ET DES LIEUX

- suivre les instructions des agents,
- déverser les déchets dans les bennes appropriées
- stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage des autres usagers,
- le stationnement du véhicule sur le quai n'est autorisé que pendant la durée du déchargement,
- laisser les aires de circulation en bon état de propreté,
- ne pas déposer de déchets en limite extérieure de clôture. Toute infraction à cette interdiction fera l'objet de poursuites.

RESPONSABILITÉ—SÉCURITÉ

- les opérations de manœuvres des véhicules et de déversement des déchets doivent être réalisées avec la plus grande prudence; elles se font aux risques et périls des usagers,
- les usagers sont civilement responsables de tout dommage causé aux biens et aux personnes à l'intérieur de la déchetterie,
- les usagers sont seuls responsables des pertes et des vols subits à l'intérieur de la déchetterie,
- la présence d'enfants sur le site est vivement déconseillée,
- les animaux doivent être maintenus dans les véhicules.

DEMANDE D'UN BADGE D'ACCÈS POUR LA DÉCHETTERIE DES ADRETS Particuliers

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal: 83440 Commune: MONTAUROUX
Téléphone:
E-mail:
☐ certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits,
☐ reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la déchetterie des Adrets.
Date et signature :

Date enregistrement:

N° de badge: